



Frais de bornage non partagés entres nous ?

Par **Bicounet**, le 19/11/2009 à 14:41

Bonjour,

Je viens de lire certains sujets sur le bornage et son cout. Personnellement problèmes de voisinage et nous avons demandé un bornage pour un terrain (chemin d'accès) en indivision. Suite bornage et signatures des deux parties, il s'avère que le mur du voisin est construit sur cette parcelle en indivision + sa cloture..... Il a "ralé" et bien conscient des "futurs" travaux de démolition (?) mais nous avons réglé SEULS les frais de bornage car c'est notre demande....Alors le voisin aura copie de ce bornage (bornes posées chez lui) et lui il ne paye RIEN !!!!

D'autre part, maintenant qu'il a signé.....(donc reconnu) qu'elles sont les autres démarches ???

NORMAL ou pas....car somme assez importante (1000€). MERCI pour vos réponses éclairées.

Cordialement.